

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ENVIRONNEMENT
- Valorisation des
Certificats d'Economies
d'Energie des communes
(CEE).**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
17/06/20

Date d'affichage :
17/06/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votants : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 JUIN 2020 à 17h00

Par téléconférence.

Sont présent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, Mme Frédérique MACAREZ, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Michel BONO, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Alain RACHESBOEUF, M. Arnaud PROIX, Mme Virginie ARDAENS, M. Patrick JULIEN, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Luc COLLIER, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Stéphane LINIER, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Christophe FRANCOIS, M. Damien SEBBE, M. Philippe LEMOINE, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CAMELLE, M. Louis SAPHORES, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE, M. Thomas DUDEBOUT, M. Olivier TOURNAY.
M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Jean-Louis GASDON représenté(e) par M. Jean-Marie GONDRY, Mme Rose-Marie BUCEK représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB

Absent(e)s :

Mme Colette BLEROT, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Ghislain HENRION, Mme Monique BRY, Mme Djamilia MALLIARD

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) a été créé par la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique.

Il permet aux collectivités de voir leurs investissements d'économies d'énergie récompensés par l'attribution desdits CEE.

Ainsi, par décision en date du 27 décembre 2018, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a conventionné avec CAPITAL ENERGY pour un accompagnement technique et administratif et garantir un prix fixe du CEE.

Par ailleurs, en 2019, l'Agglo a proposé aux communes volontaires de bénéficier des mêmes conditions de partenariat, ainsi que d'un accompagnement pour la valorisation de leur CEE lié au programme spécifique Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, dit TEPCV.

Cependant, ce programme était limité dans le temps et concernait quelques opérations bien définies. Il n'est aujourd'hui plus possible de déposer de nouveaux dossiers CEE TEPCV, le programme ayant pris fin le 31 décembre 2019.

Néanmoins, il est toujours possible de valoriser les CEE dits « classiques ».

De ce fait, l'Agglo propose aux communes volontaires un accompagnement sur ce type de CEE, avec pour intermédiaire le chargé de mission Energie.

Cet accompagnement se fera moyennant une partie des gains perçus par la commune lui permettant de garantir qu'elle n'aura à supporter aucun risque financier.

Pour cela, il sera nécessaire que chaque commune volontaire délibère sur le sujet (à l'appui du modèle ci-annexé), avant de signer une convention partenariale avec l'Agglo.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la démarche de valorisation des CEE pour les communes de l'Agglo ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier
TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200623-50029-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 03/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RAPPORT

N°

RAPPORTEUR

VILLE DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

OBJET - Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie.

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) a été créé par la loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

Il permet aux éligibles, dont les collectivités font partie, de voir leurs investissements d'économies d'énergie récompensés par l'attribution de Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Ces CEE sont ensuite vendus aux obligés, qui les achètent pour atteindre les objectifs qui leurs ont été fixés par l'Etat.

D'après la délibération de l'Agglo en date du, la commune peut bénéficier d'un accompagnement de l'EPCI pour valoriser ses CEE moyennant une partie des recettes perçues.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil :

d'autoriser Madame et /ou Monsieur le maire, à signer tout document permettant la valorisation des CEE de la commune.